

MENTION AU BULLETIN

L'élève qui signifie son abandon de cours par écrit dans les délais prescrits n'aura aucune mention d'échec au bulletin.

ANNULATION DE COURS PAR LE COLLÈGE

Le collège se réserve le droit d'annuler tout cours pour lequel le nombre de demandes d'inscription sera insuffisant; il se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription incomplète ou ne pouvant être financée dans le cadre des budgets applicables aux cours d'été. Les candidates ou les candidats dont la demande d'inscription sera refusée en seront avisés par téléphone.

Note 1 : Le nombre de places peut être limité; les premières ou les premiers inscrits seront acceptés.

Note 2 : Un minimum d'inscriptions est nécessaire pour démarrer un cours.

PARTICULARITÉS POUR LES COURS EN LIGNE

Les cours en ligne sont offerts en temps réel. Ainsi, l'étudiant a l'obligation d'être présent devant son ordinateur aux heures de cours indiquées.

L'étudiant inscrit à un cours offert en ligne a la responsabilité du bon fonctionnement de son matériel. Afin de vérifier cet équipement, un test sera effectué la semaine avant le début des cours.

Équipement obligatoire

Connexion internet haute vitesse
Caméra web amovible



SESSION D'ÉTÉ 2018

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

COURS OFFERTS

| | | |
|------------|----------------------------------|------|
| 201-103-RE | Calcul différentiel | 75 h |
| 201-NYB-05 | Calcul intégral | 75 h |
| 340-102-MQ | Philo - L'être humain (en ligne) | 45 h |
| 340-DJX-JQ | Philo - Éthique et politique | 45 h |
| 601-DJE-JQ | Discours et communication | 60 h |
| 601-102-MQ | Littérature et imaginaire | 60 h |
| 601-103-MQ | Littérature québécoise | 60 h |
| 604-DKA-JQ | Anglais adapté (en ligne) | 45 h |

Inscription

du 9 avril au 11 mai 2018
en ligne sur Col.NET

Aucune inscription par téléphone

Les élèves fréquentant une institution d'ordre collégial autre que le Cégep de Jonquière doivent se procurer une commandite auprès de leur institution et nous la faire parvenir.

DROITS DE SCOLARITÉ

Les droits de scolarité pour les élèves inscrits à temps partiel dans un programme d'études sont de **2 \$** par période d'enseignement, selon le tableau suivant :

| | |
|--------------------|--------|
| COURS DE 30 HEURES | 60 \$ |
| COURS DE 45 HEURES | 90 \$ |
| COURS DE 60 HEURES | 120 \$ |
| COURS DE 75 HEURES | 150 \$ |

DROITS D'INSCRIPTION

Selon le règlement #9 du Cégep de Jonquière, tout élève à temps partiel qui désire s'inscrire à un ou des cours dispensés par le collège doit payer des droits d'inscription de **5 \$** par cours.

AUTRES DROITS AFFÉRENTS

Selon le règlement #9 du Cégep de Jonquière, tout élève inscrit à temps partiel doit payer des frais de **6 \$** par cours.

Les droits de scolarité et les droits d'inscription seront remboursés en totalité s'il y a annulation du cours par le collège. Seuls les droits de scolarité seront remboursés s'il y a un abandon officiel par l'élève avant la date limite d'abandon.

HORAIRE ET DATES DES COURS

DU LUNDI AU VENDREDI

Calcul différentiel - 75 h
du 21 mai au 14 juin 2018
de 8 h 30 à 12 h 30

Éthique et politique - 45 h
du 21 mai au 8 juin 2018
de 18h00 à 21h00

Calcul intégral - 75 h
du 21 mai au 14 juin 2018
de 8 h 30 à 12 h 30

Français discours et com. - 60 h
du 21 mai au 12 juin 2018
de 13 h à 16 h 30

Littérature québécoise - 60 h
du 21 mai au 12 juin 2018
de 8 h 30 à 12 h

Littérature et imaginaire - 60 h
du 21 mai au 12 juin 2018
de 8 h 30 à 12 h



L'être humain - 45 h
Cours offert en ligne
du 21 mai au 8 juin 2018
de 18h00 à 21h00



Anglais - 45 h
Cours offert en ligne
du 21 mai au 8 juin 2018
de 13 h 00 à 16h00

ANNULATION SANS MENTION D'ÉCHEC

Pour obtenir le remboursement complet des droits de scolarité, l'élève doit obligatoirement signaler par écrit (sur formulaire d'abandon) son intention d'annuler un cours au Secrétariat pédagogique, local 417.1, avant 16 h, le :

24 MAI 2018 POUR UN COURS DE 30 HEURES
24 MAI 2018 POUR UN COURS DE 45 HEURES
24 MAI 2018 POUR UN COURS DE 60 HEURES
24 MAI 2018 POUR UN COURS DE 75 HEURES